



DIEC/23-989-1725 du 27/11/2023

## CONCOURS GENERAL DES LYCEES - SESSION 2024

Références : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié par arrêté du 28 juin 2019 (JO du 26 juillet 2019), modifié par arrêté du 26 novembre 2020 (JO du 17 décembre 2020) modifié par arrêté du 11 octobre 2021 (JO du 20 octobre 2021) - Note de service du 24 octobre 2023 relative à l'organisation de la session 2024 (BOEN n°42 du 9 novembre 2023)

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées à l'étranger rattachés à l'académie d'Aix-Marseille

Dossier suivi par : Mme DAUBIN - Tel : 04 42 91 73 49 - Mail : benedict.e.daubin@ac-aix-marseille.fr - Mme GUYOT - Tel : 04 42 91 71 87 - Mail : anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr

**Le concours général des lycées est géré par les services de la division des examens et concours du rectorat, des inscriptions à la dématérialisation des copies.**

### Vos interlocuteurs :

- |   |                  |                |
|---|------------------|----------------|
| ✓ pour les sujets :                         | Hélène CAZES     | 04 42 91 71 80 |
|   | Afife BOUANANI   | 04 42 91 71 72 |
| ✓ pour l'organisation :                     | Anne-Laure GUYOT | 04 42 91 71 87 |
|   | Bénédicte DAUBIN | 04 42 91 73 49 |
| ✓ pour l'organisation des centres étrangers |                  |                |
|   | Manuella LECOMTE | 04 42 91 71 84 |

## 1) PRINCIPES GENERAUX

**1.1** - Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec pour objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

**1.2** - Concourent dans les 30 disciplines générales et technologiques du concours général des lycées les élèves en classe de première et de terminale du baccalauréat général et technologique des établissements de France métropolitaine, d'Outre-mer et de l'étranger suivants :

- les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les lycées français à l'étranger, relevant de l'AEFE et de la mission laïque française.

## 2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

**2.1** - Seuls les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats et proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

**2.2** - Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à **8% de l'effectif total** (arrondi à l'unité supérieure) des élèves des classes de première ou terminales de la discipline concernée.

Exemple : 100 candidats en enseignement de spécialité mathématiques terminal soit un maximum de 8 candidats au CGL.

**2.3** - Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

### **3) MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **3.1 - Phase préparatoire aux inscriptions**

La fiche de pré-inscription en annexe 2, également mise à disposition sur le portail établissement de Cyclade, sur le site Eduscol et envoyée via la PNE le 20 novembre 2023, est destinée à faciliter les inscriptions sur Cyclades et à recueillir le consentement du professeur concernant la publication de son nom sur le palmarès.

Par conséquent, cette fiche doit être complétée et signée uniquement par le professeur puis retournée au chef d'établissement. Les professeurs présentant des candidats dans plusieurs disciplines remplissent une fiche par discipline pour chaque candidat. Il est recommandé de ne pas attendre l'ouverture des inscriptions sur Cyclades pour compléter les fiches.

Il vous est demandé de bien informer les candidats que cette demande de pré-inscription ne vaut pas inscription définitive.

#### **3.2 - Inscription**

Les inscriptions des établissements et les inscriptions des candidats s'effectueront en ligne sur le portail Cyclad à la même période du :

**mercredi 29 novembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023 minuit (heure de Paris)**

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée par la mission de pilotage des examens.

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application Cyclades en suivant les instructions transmises par mail par la coordination informatique de la DIEC.

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal devra être déposée sur Cyclades au plus tard le vendredi 22 décembre 2023 minuit (heure de Paris) par le candidat ou par son établissement.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE DE LA CONFIRMATION SIGNEE DANS CYCLADES.**

Je vous invite à vérifier le versement des PJ dans Cyclades avant le 22 décembre minuit (date impérative).

Les mesures d'aménagements présentes dans la base EA et BGT seront automatiquement remontées dans la base CGL si vous procédez à leur inscription à partir de celles-ci. Les décisions d'aménagement d'examen intervenant après les inscriptions seront saisies par nos soins dans la base CGL.

### **4) CALENDRIER**

Vous trouverez le calendrier des épreuves en annexe 1.

Toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris) quelle que soit l'heure locale du centre d'écrit afin que les candidats puissent composer simultanément. Un BA complémentaire détaillant les modalités d'organisation des épreuves vous sera adressée ultérieurement.

## 5) DISCIPLINES PROPOSEES AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES

Classes	Voies	Disciplines	Durée des épreuves
<b>Première</b>	<b>Voie générale</b> <i>(enseignement de spécialité ou optionnel)</i>	- composition française - géographie - histoire - version latine - thème latin - version grecque	- 6 h - 6 h - 6 h - 4 h - 4 h - 4 h
	<b>Première et terminale</b>	- Arts plastiques - Education musicale	- 4 h - 5 h
<b>Terminale</b>	<b>Voie générale</b> <i>(enseignement commun et/ou enseignement de spécialité)</i>	- Dissertation philosophique	- 6 h
	<b>Voie générale</b> <i>(enseignement de spécialité)</i>	- Sciences économiques et sociales - Mathématiques - Numérique et sciences informatiques - Physique-chimie - Sciences et vie de la terre - Sciences de l'ingénieur	- 6 h - - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h
	<b>Voies générale et technologique</b> <i>(sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)</i>	Langues vivantes : version et composition en langue - allemande - anglaise - arabe - chinoise - espagnole - hébraïque - italienne - portugaise - russe	- 5 heures
	<b>Voie technologique</b>		
	<b>Série STI2D</b>	- Ingénierie, innovation et développement durable	- admissibilité : 5 h - admission : épreuve de projet de 4 demi-journées
	<b>Série STL</b>	- Biochimie-biologie et biotechnologies ou SPCL	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	<b>Série ST2S</b>	- Sciences et techniques sanitaires et sociales	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	<b>Série STMG</b>	- Management, sciences de gestion et numérique	- 4 h
<b>Série STHR</b>	- Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- admissibilité : 4 h - admission : STC (1/2 journée), STS (1/2 journée)	

## **6) RESULTATS DU CONCOURS**

Sur proposition des présidents de jurys, des récompenses sont attribuées : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement). Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'études et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

La mission de pilotage des examens invite les lauréats qui ont obtenu un premier, deuxième ou troisième prix, à la cérémonie des prix qui se déroulera à Paris au cours de la première quinzaine de juillet 2024. Les frais de transport relatifs à la venue des lauréats primés à Paris sont pris en charge par leur établissement d'origine.

Chaque candidat aura accès à sa copie sur son espace Cyclades. Conformément au règlement du concours, les copies ne comportent ni note, ni appréciation.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES EPREUVES

Mardi 12 mars 2024	Lundi 18 mars 2024	Mardi 19 mars 2024	Mercredi 20 mars 2024
<p>Première partie<sup>(1)</sup> des épreuves suivantes :</p> <p>Classes de terminale des séries technologiques : Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : Ingénierie, innovation et développement durable</p> <p>Série sciences et technologies de laboratoire (STL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Biochimie-biologie et biotechnologies</li> <li>— Sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul> <p>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : Sciences et techniques sanitaires et sociales</p> <p>Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p><sup>(1)</sup> Le déroulement de la seconde partie sera fixé ultérieurement.</p>	<p>Classes de première de la voie générale : Version grecque</p> <p>Classes de première et de terminale : Arts plastiques</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Physique-chimie</p>	<p>Classes de première de la voie générale : Composition française</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Dissertation philosophique</p> <p>Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : Management, sciences de gestion et numérique</p>	<p>Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en anglais</p>
Jeudi 21 mars 2024	Vendredi 22 mars 2024	Lundi 25 mars 2024	Mardi 26 mars 2024
<p>Classes de première de la voie générale : Histoire</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Mathématiques</p>	<p>Classes de première de la voie générale : Géographie</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Sciences de la vie et de la Terre</p>	<p>Classes de première de la voie générale : Thème latin</p> <p>Classes de première et de terminale : Éducation musicale</p> <p>Classes de terminale de la voie générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Sciences de l'ingénieur</li> <li>— Sciences économiques et sociales</li> </ul>	<p>Classes de première de la voie générale : Version latine</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Numérique et sciences informatiques</p> <p>Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— allemand</li> <li>— arabe</li> <li>— chinois</li> <li>— espagnol</li> <li>— hébreu</li> <li>— italien</li> <li>— portugais</li> <li>— russe</li> </ul>

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).

**CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES - SESSION 2024**  
**FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION**  
**à remplir par le professeur**

Académie/Pays : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_ n° UAI : \_\_\_\_\_

À compléter en MAJUSCULES ACCENTUÉES, lisiblement.

**ELEVE :**       M.  Mme    Nom : \_\_\_\_\_      Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Numéro INE : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_      Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

**NIVEAU :**  1<sup>ère</sup>  Terminale

**VOIE :**  Générale  Technologique      spécialité ou série : \_\_\_\_\_

**CLASSE :** \_\_\_\_\_      effectif de la classe : \_\_\_\_\_

**DISCIPLINE D'INSCRIPTION**  
**AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES :** \_\_\_\_\_

**PROFESSEUR :**  M.  Mme    Nom : \_\_\_\_\_      Prénom : \_\_\_\_\_

J'autorise la communication de mon nom sur le palmarès du concours général en vue de la publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé :  **oui**       **non**

**Date et signature du professeur :**